AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-9-77143285

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 162

6 SEPTEMBRE 1977

VIGNES

MILDIOU

Les conditions climatiques ont été cette année très favorables au développement du mildiou de la vigne. Certaines parcelles sont très touchées par la maladie. Actuellement dans les vignes où la maladie est présente, de nouvelles taches apparaissent sur la jeune végétation.

En conséquence, afin d'éviter de nouvelles attaques sur feuilles et même sur grappes et pour assurer un bon aoûtement du bois, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement qui sera peut-être le dernier en utilisant un produit cuprique ou organo-cuprique à dose forte et en soignant tout particulièrement la pulvérisation. Ce traitement devra être réalisé vers la fin de la semaine.

Selon les indications données dans le bulletin du 25 Août, le traitement d'aoûtement dans les vignes saines a été réalisé. S'il ne l'est pas, il convient également de l'effectuer cette semaine.

BLACK-ROT

Il est rappelé que cette maladie peut attaquer les grappes jusqu'à la récolte. En conséquence, sur toutes les vignes situées dans les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral, le traitement actuellement conseillé contre le mildiou doit être obligatoirement réalisé en choisissant un fongicide actif contre les deux maladies.

BOTRYTIS

Pour les viticulteurs qui effectuent le programme standard de lutte contre la pourriture grise, il est rappelé que le troisième traitement se place au moment de la véraison et que le quatrième et dernier traitement doit être réalisé trois semaines avant la vendange.

VERS DE LA GRAPPE

Les conditions climatiques restent défavorables à ces ravageurs et aucun traitement n'est actuellement nécessaire.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les indications du précédent bulletin sont toujours valables : il est inutile d'intervenir.

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

P. 1126

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Il est rappelé qu'il y a lieu de se méfier cette année tout particulièrement des attaques tardives de tavelures dans tous les vergers où des taches ont été repérées.

PSYLLES - ARAIGNEES ROUGES

Les indications données dans les précédents bulletins sont toujours valables. La surveillance des vergers doit continuer à s'exercer afin d'intervenir le cas échéant.

Il est rappelé qu'il est obligatoire de respecter rigoureusement la législation sur les délais d'emploi des pesticides avant récolte.

TEIGNE DU POIREAU

CULTURES LEGUMIERES

En raison de l'activité persistante de cet insecte, un nouveau traitement est conseillé à la fin de la semaine.

CEREALES

La présence en quantités importantes de repousses de céréales contaminées lors de la levée des orges d'hiver et escourgeons est bien souvent à l'origine des attaques d'oïdium et des pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante de l'orge. Il est donc vivement conseillé de procéder à un enfouissement des repousses dans les anciennes parcelles de céréales, avent l'implantation des nouvelles cultures.

ALTISES

COLZA

Dès sa levée, le colza risque d'être attaqué par les altises. L'observation directe de ces ravageurs dans la culture est difficile, leur activité étant surtout nocturne ; le piégeage par cuvette jaune enterrée permet plus facilement de déceler et de suivre l'évolution de la population d'altises. Cette cuvette jaune doit être mise en place dès le semis.

DESHERBAGE EN PRESEMIS DU COLZA D'HIVER

Pour lutter contre les adventices, deux techniques sont possibles ; le désherbage en présemis ou le désherbage après la levée de la culture.

Le désherbage en présemis permet en général de bien contrôler la flore adventice notamment les dicotylédones ; il est indispensable dans les parcelles généralement envahies et peut être éventuellement complété par un désherbage de postlevée.

Les principales caractéristiques des produits utilisables en présemis sont résumées dans le tableau suivant.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

P 139

P 127

DESHERBAGE EN PRESEMIS DU COLZA D'HIVER

MATIERE ACTIVE (Produit commercial)	DOSES PAR HA (*)	SPECTRE D'ACTIVITE	OBSERVATIONS
DIALLATE (Avadex)	1 400 g (3,5 l)	- actif sur les graminées mais sans action sur les dicotylédones. - pour bien maîtriser les repousses de céréales, utiliser la dose de 4 litres/ha.	- une incorporation immédiate est nécessaire après la pulvérisation, le produit étant très volatil. - ne pas traiter sur sol sec.
NAPROPAMIDE (Devrinol)	1 000 g (2 kg)	- actif sur les graminées mais action limitée sur ray-grass et actif sur de nombreuses dicotylédones : matricaires, coquelicot, chénopodes, mouron des oiseaux, véronique, géranium, stellaire. Action limitée sur gaillet.	- une incorporation dans les 2 jours est nécessaire en l'absence de pluie. - des risques de phytotoxicité sur blé d'hiver suivant existent, notamment en cas de surdosage, en l'absence de labour.
NITRALIN (Planavin 75) (Planavin W 50)	1 125 g (1,5 kg) (2,5 l)	- actif sur graminées et de nombreuses dicotylédones : coquelicot, mouron des oiseaux, véronique, mercuriale, géranium, stellaire. Action moyenne sur matricaire.	- une incorporation dans les 2 jours est nécessaire en l'absence de pluie. - éviter les surdosages avec le Planavin W 50.
TRIFLURALINE (Tréflan)	1 200 g (2,5 l)	- actif sur graminées et de nombreuses dicotylédones : chénopodes, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique, stellaire. Action limitée sur gaillet et insuffisante sur matricaire.	- une incorporation est nécessaire dans les 4 heures - les surdosages peuvent entraîner des ralentissements de la végétation.
NAPROPAMIDE + NITRALIN (Fulton, Zulan)	700 g + 800 g (2,5 kg)	- actif sur graminées mais action limitée sur ray-grass, actif sur de nombreuses dicotylédones : coquelicot, matricaire, stellaire, véronique, mouron des oiseaux, géranium mais action limitée sur gaillet.	- une incorporation dans les 2 jours est nécessaire en l'absence de pluie. - il faut éviter les redoublements.

(*) - Les doses de matière active à utiliser sont exprimées en grammes, celles des produits commerciaux en litres ou en kilogrammes.